



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice



Budget de 35,4 millions de dollars É.-U. approuvé pour 2013

Les pays donateurs ont approuvé la version révisée du budget des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour l'année 2013. L'enveloppe de 35,4 millions de dollars des États-Unis, destinée à financer les procès dans un dossier et les procédures d'instruction dans deux autres, est sensiblement inférieure au montant initialement approuvé.

Les nouveaux chiffres pour l'exercice 2012-2013, auxquels le Groupe des États intéressés a donné son feu vert à la fin de février, prévoient 9,4 millions de dollars É.-U. pour la composante cambodgienne des CETC en 2013 et 26 millions de dollars É.-U. pour la composante internationale. Le total représente une réduction de 6,2 millions de dollars par rapport au montant initial.

Cette projection revue à la baisse pour 2013 répond à l'évolution des circonstances opération-

nelles des CETC. S'il est vrai que certains postes ont été rétablis pour permettre au Bureau des co-juges d'instruction d'instruire les dossiers n^{os} 003 et 004 suite à l'arrivée du nouveau magistrat instructeur international, de nombreux autres postes internationaux ont été supprimés ou transférés à la composante cambodgienne.

La réduction des frais de fonctionnement s'observera notamment dans le secteur de l'appui à la Défense. Depuis sa mise en liberté en septembre dernier, l'accusée Ieng Thirith ne requiert plus qu'une représentation minimale, et les deux dossiers en cours d'instruction devraient nécessiter un engagement moindre des ressources de la Section d'appui à la Défense.

Le calendrier judiciaire révisé présenté dans le document du budget prévoit que les audiences du premier procès dans le cadre du dossier

Lire la suite en page 2

Dans ce numéro

2-4

Nouvelles et commentaires

5

Dans le prétoire

6

Activités de sensibilisation des CETC

7

Sensibilisation et partenariat

8-9

Actualité judiciaire

10

Décisions et audiences

11

Calendrier des activités de sensibilisation

12

Contact

FLASH : Ieng Sary, un des trois accusés jugés dans le cadre du dossier n^o 002, est décédé ce 14 mars dans un hôpital de Phnom Penh. Les poursuites à son encontre sont éteintes. À suivre dans le prochain numéro.

Budget (suite de la page de couverture)

n° 002 s'achèveront en 2013, que le jugement sera rendu à la mi-2014 et l'arrêt en 2016. Le deuxième procès du dossier devrait s'ouvrir au début de 2015 et l'arrêt être rendu à la mi-2019. Ces prévisions devront être modifiées par suite de l'invalidation de la disjonction originelle du dossier n° 002 et de la nouvelle ordonnance de disjonction attendue. L'instruction des deux autres dossiers devrait s'achever à la fin de 2014.

Les CETC ont dépensé 173,3 millions de dollars depuis leur création en 2006. Si la totalité du budget prévu pour 2013 est utilisée, ce total devrait s'élever à 208,7 millions de dollars à la fin de l'année.

Le R.-U. annonce 1,4 millions de livres



Le Ministre britannique William Hague.

Le Royaume-Uni a annoncé une nouvelle contribution au financement des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), devant lesquelles trois hauts dirigeants khmers rouges passent actuellement en jugement. Le montant de 1,4 million de livres sterling (environ 2,2 millions de dollars É.-U.) est destiné à la composante internationale de la juridiction.

Le Ministre britannique des affaires étrangères, William Hague, a annoncé la contribution dans une déclaration publiée le 25 février. « Le Royaume-Uni a pris l'engagement de soutenir la juridiction. Cette contribution prévue apportera une certaine stabilité en des temps difficiles », a déclaré M. Hague, évoquant les difficultés financières des CETC, un des « tribunaux les plus importants de sa catégorie depuis Nuremberg ».

« Au nom des CETC, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Gouvernement britannique pour son soutien continu et généreux », ont déclaré dans un texte commun Tony Kranh et Knut Rosandhaug, respectivement Directeur par intérim et Directeur adjoint de l'Administration.

Le Royaume-Uni est un des principaux donateurs des CETC. Cette nouvelle tranche, annoncée à peu près au moment où est adopté le budget révisé pour 2012-2013, portera à 10 millions de dollars la contribution britannique totale depuis la création de la juridic-

Appel pour la composante cambodgienne

Dans une déclaration publiée le 26 février, Tony Kranh, Directeur par intérim de l'Administration, a demandé aux pays donateurs de faire de nouvelles contributions financières pour assurer le bon fonctionnement des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

« Je me félicite de l'adoption du budget révisé, et je lance un appel pressant à la communauté internationale des donateurs pour qu'elle apporte aux CETC le soutien dont elles ont besoin », a déclaré M. Kranh. « La composante cambodgienne n'a pas reçu de nouvelles promesses pour 2013. »

Selon le Bureau de l'administration, les contributions annoncées pour la composante cambodgienne de la juridiction ne

représentent à ce jour que 2,5 des 9,4 millions de dollars É.-U. nécessaires, et proviennent de la contribution cambodgienne de 1,8 million de dollars destinée aux frais de fonctionnement des CETC et de la contribution allemande de 800 000 dollars destinée à l'appui aux victimes.

En raison de ce déficit, aucun membre du personnel cambodgien, qu'il soit juge ou chauffeur, n'a été rémunéré ou n'a vu son contrat renouvelé depuis novembre dernier.



Tony Kranh, Directeur par intérim de l'Administration.

Dépenses des CETC

| Année | Composante internationale (US\$) | Composante cambodgienne (US\$) | Total (US\$) |
|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|----------------|
| 2006 | 7,6 millions | 1,7 million | 9,3 millions |
| 2007 | 11,8 millions | 3,7 millions | 15,5 millions |
| 2008 | 20,5 millions | 4,9 millions | 25,4 millions |
| 2009 | 22,3 millions | 5,9 millions | 28,2 millions |
| 2010 | 22,8 millions | 7,9 millions | 30,7 millions |
| 2011 | 22,9 millions | 9,1 millions | 32 millions |
| 2012 | 23,3 millions | 8,9 millions | 32,2 millions |
| Dépenses totales 2006-2012 | 131,2 millions | 42,1 millions | 173,3 millions |
| Budget révisé 2013 | 26 millions | 9,4 millions | 35,4 millions |
| Dépenses totales estimées 2006-2013 | 157,2 millions | 51,5 millions | 208,7 millions |

Ces chiffres s'entendent sans les provisions pour imprévus.

Contributions par donateur

| N° | Donateur | Composante internationale (US\$) | % | Composante cambodgienne (US\$) | % | Total (US\$) | % |
|----|----------------------------------|----------------------------------|-----|--------------------------------|-----|----------------|-----|
| 1 | Japon | 62,6 millions | 46 | 16,1 millions | 38 | 78,7 millions | 44 |
| 2 | Australie | 14,2 millions | 10 | 3,2 millions | 7 | 17,3 millions | 10 |
| 3 | États-Unis | 13,7 millions | 10 | — | 0 | 13,7 millions | 8 |
| 4 | Allemagne | 9 millions | 7 | 2,6 millions | 6 | 11,6 millions | 6 |
| 5 | Royaume-Uni | 6,4 millions | 5 | 1,5 million | 4 | 7,9 millions | 4 |
| 6 | France | 7,4 millions | 5 | 233 281 | 1 | 7,6 millions | 4 |
| 7 | Cambodge | — | 0 | 7,4 millions | 17 | 7,4 millions | 4 |
| 8 | Fonds spécial de l'ONU (30 pays) | — | 0 | 5,4 millions | 13 | 5,4 millions | 3 |
| 9 | Norvège | 5 millions | 4 | — | 0 | 5 millions | 3 |
| 10 | Union européenne | — | 0 | 4,9 millions | 12 | 4,9 millions | 3 |
| | Autres | 18,6 millions | 14 | 1,1 million | 3 | 19,7 millions | 11 |
| | TOTAL | 137 millions | 100 | 42,4 millions | 100 | 179,4 millions | 100 |

Situation au 28 février 2013. Sont exclues les contributions non encore décaissées ou confirmées, de même que la contribution en nature du Cambodge s'élevant à 9,5 millions de dollars des États-Unis.

Déclaration des co-juges d’instruction sur l’état du dossier n° 003

Le 28 février, les co-juges d’instruction des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont publié une double déclaration sur l’état du dossier n° 003.

Le co-juge d’instruction cambodgien a annoncé que le dossier avait été communiqué aux co-procureurs après la clôture de l’instruction. Le co-juge d’instruction international a annoncé que l’instruction restait ouverte et que toute personne qui pourrait avoir été victime ou avoir eu connaissance des faits visés pouvait se faire connaître auprès des CETC.

Dans sa partie de la déclaration, le co-juge d’instruction cambodgien You Bunleng a déclaré avoir ordonné, dans le cadre d’un désaccord

officiel avec son homologue international, que le dossier soit communiqué aux co-procureurs afin que ceux-ci prennent leur réquisitoire définitif.

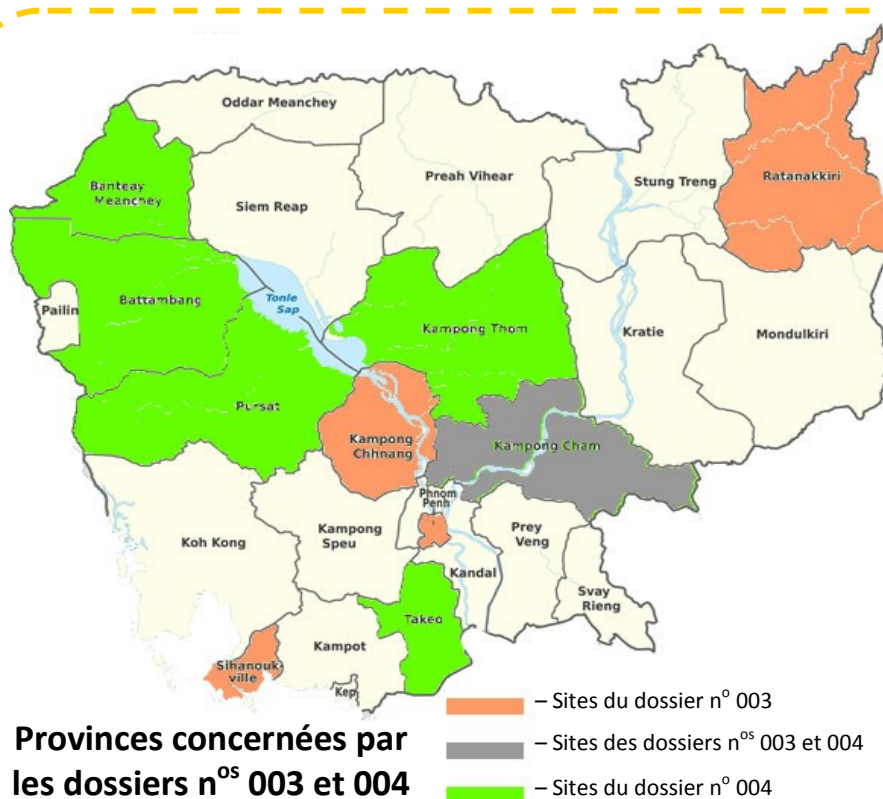
Le juge You a rappelé que le 29 avril 2011, lui-même et son homologue international de l’époque, le juge Siegfried Blunk, avaient informé les parties et leurs avocats qu’ils considéraient l’instruction terminée. Il a également noté que le co-procureur international, Andrew Cayley, en désaccord officiel avec son homologue cambodgienne, la co-procureure Chea Leang, avait déposé auprès des co-juges d’instruction une réponse à son ordonnance de soit-communicé.

Dans sa partie de la déclaration, le juge d’instruction international Mark B. Harmon a déclaré que le dossier n° 003 restait ouvert et que les enquêtes sur les sites de crimes et situations de fait visés se poursuivaient. Fournissant pour la première fois des précisions sur le champ d’investigation, il a souligné la possibilité pour les personnes qui pourraient être concernées de concourir aux enquêtes en tant que témoins ou victimes.

Le juge Harmon a précisé que le dossier n° 003 concernait des membres de l’Armée révolutionnaire du Kampuchéa, de la marine du Kampuchéa démocratique et de la force aérienne du Kampuchéa démocratique qui se seraient rendus responsables, entre avril 1975 et janvier 1979, de crimes contre l’humanité, de violations graves des Conventions de Genève de 1949, ainsi que de meurtres et de tortures au regard du droit cambodgien.

Le réquisitoire introductif déposé en septembre 2009 reproche à l’Armée, la marine et la force aérienne d’avoir purgé des divisions militaires en arrêtant arbitrairement et détendant illégalement leurs membres, en torturant et tuant ceux-ci, et en les soumettant au travail forcé. Les crimes dénoncés auraient également été commis à l’encontre de travailleurs, de pêcheurs, de traîtres présumés et d’étrangers capturés en mer ou près des frontières. La marine et l’Armée se seraient en outre livrées à de tels crimes lors d’incursions au Viet Nam à la fin de 1977 et en 1978. Les faits se seraient produits le long de la côte cambodgienne, mais aussi dans neuf autres sites de crimes (voir figure).

Pour obtenir plus de renseignements sur les sites de crimes du dossier n° 003 ou sur la participation des victimes aux procédures du dossier, veuillez appeler la Section d’appui aux victimes au 023 861 893 (bureau) ou au 097 742 4218 (ligne spéciale), ou le Bureau des co-procureurs, en khmer, au 023 219 841, poste 6103 (bureau), ou, en anglais, au 023 861 566 (bureau).



Sites de crimes du dossier n° 003

| | Site | Commune | District | Province |
|---|---|------------|-------------|-----------------|
| 1 | Centre de sécurité S-21, Phnom Penh | | | Phnom Penh |
| 2 | Site d’exécution de Stung Tauch | | Ponhea Krek | Kampong Cham |
| 3 | Chantier de l’aéroport de Kampong Chhnang | Krang Leav | Rolea P’ier | Kampong Chhnang |
| 4 | Centre de sécurité de la 801 ^e division | | Veun Sai | Ratanakiri |
| 5 | Site de travail de la carrière de pierres de Stung Hav | | | Kampong Som |
| 6 | Centre de sécurité et site d’exécution de la pagode Enta Nhien (aussi appelée pagode Kroam) | | | Kampong Som |
| 7 | Centre de sécurité S-22, Phnom Penh | | Mean Chey | Phnom Penh |
| 8 | Plantation de durians, village de Ream | Ream | Prey Nub | Preah Sihanouk |
| 9 | Site de travail de Bet Trang | Bet Trang | Prey Nub | Preah Sihanouk |

Dossier n° 002 : disjonction invalidée en appel



La galerie du public lors d'une audience dans le cadre du dossier n° 002.

Le 8 février, la Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a conclu à l'invalidité des décisions par lesquelles la Chambre de première instance avait disjoint en plusieurs procès les poursuites intentées dans le cadre du dossier n° 002.

Statuant sur l'appel interjeté par les co-procureurs contre la portée du premier procès dans le cadre de ce dossier, la Chambre de la Cour suprême a estimé que l'ordonnance de disjonction de septembre 2011 et les décisions qui lui avaient fait suite n'étaient pas suffisamment claires, et que la disjonction des poursuites et la portée du premier procès avaient été décidées « en violation du droit des parties à une décision motivée ainsi que de leur droit d'être entendues ».

La Chambre de la Cour suprême estime que si la Chambre de première instance continue de penser que plusieurs procès sont sou-

haitables, elle doit réexaminer la disjonction après avoir invité toutes les parties à présenter des conclusions et en tenant compte de tous les intérêts et facteurs en présence.

Le dossier n° 002 concerne les poursuites engagées contre Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary. Les trois octogénaires sont accusés de génocide, crimes contre l'humanité et violations graves des conventions de Genève de 1949.

La décision de la Chambre de la Cour suprême est tombée 17 mois après l'ordonnance de disjonction initiale de la Chambre de première instance et 14 mois après l'ouverture du premier procès. Reconnaisant qu'une affaire de la complexité et de l'ampleur du dossier n° 002 pouvait mettre jusqu'à dix années à être jugée – trop longtemps vu l'âge avancé des victimes, parties civiles et accusés –, la Chambre de première instance avait décidé de disjointer les poursuites en plusieurs procès, en commençant

notamment par les allégations de déplacements forcés de population et en examinant par la suite, selon leur chronologie, les autres faits retenus dans la Décision de renvoi.

Craignant toutefois qu'en raison du grand âge des accusés, de leur mauvaise santé et des contraintes de financement de la juridiction, le premier procès ne soit le seul qui puisse être mené à terme, les co-procureurs et les victimes ont fait valoir que sa portée devait être étendue pour être plus représentative de l'ensemble des charges. Les demandes formées à cette fin se sont finalement soldées, en octobre dernier, par le rejet de la majorité des sites de crimes supplémentaires proposés, la juridiction de jugement invoquant en définitive le risque d'« une prolongation trop importante de la durée des débats ». D'où l'appel des co-procureurs et la décision de la Chambre de la Cour suprême.

Par suite de cette décision, la Chambre de première instance a consacré trois journées d'audience, les 18, 20 et 21 février, à la question de la disjonction, précisant certains points à débattre par les parties. Les co-procureurs ont demandé que le centre de sécurité S-21 soit ajouté au premier procès, tandis que deux équipes de défense ont dit ne plus souscrire du tout au principe de la disjonction et ont demandé la tenue d'un procès unique.

Il est prévu que la Chambre de première instance rende une décision révisée sur la disjonction lorsqu'elle aura pris, au cours du mois de mars, l'avis de ses experts médicaux

Le barreau des États-Unis en visite aux CETC

Une délégation du barreau des États-Unis d'Amérique a pu recueillir des informations de première main sur les défis et la complexité des procès des Khmers rouges à l'occasion de sa visite d'une demi-journée aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ce 22 février.

La délégation de quatre personnes, conduite par le Président entrant du barreau, James Sikenat, a rencontré plusieurs des principaux magistrats et avocats de la juridiction.

Le juge Nil Nonn, Président de la Chambre de première instance, a accueilli les visiteurs, soulignant l'importance de la poursuite des crimes des Khmers rouges et de la collaboration entre collègues cambodgiens et internationaux. Les juges et avocats américains ont ensuite rencontré les co-juges d'instruction, des juges

internationaux de la Chambre préliminaire et de la Chambre de la Cour suprême, et les avocats principaux pour les parties civiles, pour parler des défis qu'ils ont à relever.

« Nous avons été profondément impressionnés par le dévouement, l'engagement et le professionnalisme de tous les magistrats, avocats et membres du personnel que nous avons rencontrés », a écrit Elizabeth Stong, membre de la délégation, après son retour à New York.

« Le travail de tout tribunal est important, mais celui des CETC est historique. »

La délégation a visité les CETC à l'occasion d'une mission de cinq jours effectuée à Phnom Penh pour envisager de futures collaborations avec le Gouvernement cambodgien et l'Ordre des avocats du Royaume du Cambodge.



Rencontre entre les co-juges d'instruction et la délégation du barreau américain.

Dossier n° 002

Examen de la preuve

En février, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a tenu cinq journées d'audience dans le premier procès intenté dans le cadre du dossier n° 002 contre les anciens dirigeants khmers rouges Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary, tous trois accusés de crimes contre l'humanité, de violations graves des Conventions de Genève de 1949 et de génocide.

Deux des cinq journées d'audience de février ont été consacrées à la présentation de la preuve dans le cadre de ce premier procès portant essentiellement sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le cadre de deux phases de déplacements forcés de population, l'une visant la population de Phnom Penh en 1975 et l'autre la population d'autres régions du Cambodge au cours des années suivantes. En raison des problèmes de santé des accusés, les dépositions au procès n'ont totalisé que quatre journées d'audience à ce jour en 2013.

La nouvelle hospitalisation de Nuon Chea, du 2 au 19 février, a obligé la Chambre de première instance à reporter la comparution d'experts internationaux. Nuon Chea a toutefois consenti à ce que se tienne une audience consacrée à la présentation de documents le 5 février et une autre consacrée à la comparution de M. Pin Yithay, partie civile, le 7 février. L'accusé n'ayant toutefois par renoncé au droit d'être présent lors des autres dépositions prévues, la Chambre de première instance a suspendu les audiences le 11 février.

Quatorze mois après l'ouverture du premier procès du dossier n° 002, par décision du 8 février, la Chambre de la Cour suprême a invalidé la disjonction des poursuites ordonnée par la Chambre de première instance. Pour minimiser les retards dans la procédure, la Chambre de première instance a consacré trois journées d'audience à la disjonction, les 18, 20 et 21 février, précisant certaines questions à débattre par les parties.

Pin Yithay, partie civile

Entendu le 7 février



M. Pin, 68 ans, ingénieur du Ministère des travaux publics avant la prise du pouvoir par les Khmers rouges, a relaté comment il avait été évacué de Phnom Penh avec sa famille et comment il avait vécu dans les divers camps où il avait été transporté après avoir quitté la ville. Il a aussi répondu à des questions sur certaines parties du livre qu'il a consacré à sa vie sous les Khmers rouges.

Audience relative aux documents

5 février

La Chambre de première instance a poursuivi ses audiences relatives aux documents en consacrant la journée du 5 février à la présentation d'importantes pièces à charge. Les documents concernaient le rôle joué par l'accusé Khieu Samphan au sein du régime khmer rouge, et comprenaient des passages d'un livre écrit par l'accusé lui-même, des articles de presse et un extrait du documentaire *Pol Pot and Khieu Samphan : Facing Genocide*. L'occasion a été donnée aux équipes de défense de faire valoir leurs conclusions relatives aux pièces présentées par les co-procureurs.

Audiences relatives à la disjonction

18, 20 et 21 février

Par suite de la décision de la Chambre de la Cour suprême invalidant la disjonction des poursuites engagées dans le cadre du dossier n° 002 en plusieurs procès, la Chambre de première instance a tenu trois journées d'audience à la fin du mois de février pour permettre aux co-procureurs, co-avocats principaux pour les parties civiles et équipes de défense de faire connaître leur position sur la question. Les co-procureurs ont demandé que le centre de sécurité S-21 soit ajouté au premier procès, actuellement en cours, tandis que deux équipes de défense ont dit ne plus souscrire du tout au principe de la disjonction et ont demandé que tous les faits retenus dans la Décision de renvoi soient jugés en un seul procès.

Il est prévu que la Chambre de première instance rende une décision révisée sur la disjonction lorsqu'elle aura pris, au cours du mois de mars, l'avis de ses experts médicaux sur l'aptitude des accusés à être jugés.

(Voir aussi l'article de la Section d'appui à la Défense en page 9.)

Nouvelle hospitalisation de Nuon Chea

Nuon Chea a dû retourner à l'hôpital de l'Amitié khméro-soviétique le 2 février pour y être mis en observation à la suite d'un épisode d'hypotension. La précédente hospitalisation de l'ancien secrétaire adjoint du Parti communiste, qui avait duré 18 jours, venait de s'achever deux jours plus tôt. Il a pu regagner le centre de détention le 19 février.

La galerie du public en chiffres

Le public continue de manifester un grand intérêt pour le procès des trois anciens dirigeants khmers rouges. À la fin février, la Chambre de première instance avait tenu en tout 158 journées d'audience et entendu 52 témoins, experts et parties civiles. La galerie du public a accueilli 74 185 personnes depuis l'ouverture de ce premier procès dans le cadre du dossier n° 002, dont 82 % étaient des Cambodgiens amenés gratuitement des provinces par les CETC.

| DATE | MEMBRES DU PUBLIC | | | JOURNALISTES | | ONG | PARTIES CIVILES | VIP | TOTAL |
|--------------------|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|-----------------|------------|---------------|
| | Cambodge | | Étranger | Cambodge | Étranger | | | | |
| | SAP* | Autres | | | | | | | |
| 05/02/13 | 284 | | 3 | 5 | 4 | 3 | 23 | | 322 |
| 07/02/13 | 251 | 6 | 3 | 7 | 1 | 3 | 27 | | 298 |
| 18/02/13 | 542 | 2 | 7 | 8 | 6 | 3 | 15 | 2 | 585 |
| 20/02/13 | 181 | 34 | 8 | 6 | 6 | 2 | 12 | 1 | 250 |
| 21/02/13 | 187 | | 1 | 3 | 3 | 2 | 12 | | 208 |
| Février | 1 445 | 42 | 22 | 29 | 20 | 13 | 89 | 3 | 1 663 |
| 158 jours** | 61 119 | 1 794 | 2 012 | 1 915 | 1 005 | 876 | 5 134 | 330 | 74 185 |

* Section des affaires publiques des CETC.

** Journées d'audiences de nov. 2011 à févr. 2013 inclus.

Activités de sensibilisation des CETC

À la rencontre de la jeunesse de Takeo



Des étudiants assistent à un exposé de la Section des affaires publiques des CETC au lycée Samdech Hun Sen.

Dans le cadre de son action de sensibilisation de la jeunesse cambodgienne, la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) s'est rendue dans la province de Takeo le 15 février pour y expliquer le travail de la juridiction à des lycéens et autres jeunes.

Ils étaient plus de 3 000 à s'être réunis au lycée Samdech Hun Sen pour écouter les représentants des CETC. Dim Sovannarom, chef de la Section des affaires publiques, leur a fait un exposé sur l'histoire de la juridiction, depuis l'accord initial conclu entre l'ONU et le Gouvernement cambodgien, jusqu'à ce jour. M. Dim a également brossé pour son jeune public un tableau complet de la procédure du dossier n° 001, qui s'est achevée par une condamnation à la réclu-

sion à perpétuité pour Kaing Guek Eav, alias Duch, l'ancien directeur du centre de sécurité S-21, de même qu'il leur a expliqué le procès qui se tient actuellement dans le cadre du dossier n° 002 contre Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan. L'exposé s'est achevé par une séance de questions et réponses. Même après avoir passé près de deux heures sous un soleil de plomb, les étudiants n'ont pas tari de questions.

M. Dim s'est dit impressionné par l'enthousiasme et les connaissances du jeune public. Cela fait des années que de telles missions de sensibilisation ont lieu, a-t-il expliqué. Alors qu'en 2009, il y avait encore beaucoup de jeunes participants très ignorants des procès des Khmers rouges, le public du lycée Samdech Hun Sen a su reconnaître tous les accusés, parler de leurs rôles respectifs et répondre à de nombreuses questions posées par les représentants des CETC.

À la suite de l'exposé, les membres de l'équipe de sensibilisation des CETC ont distribué des documents éducatifs aux participants, dont le résumé de l'arrêt *Duch* rendu dans le cadre du dossier n° 001. Le public réjouï s'est également vu remettre des casquettes et des t-shirts au logo des CETC.

Les élèves ont en outre été invités à prendre part aux visites d'étude organisées par la juridiction. Ce programme prévoit la visite guidée du musée de Tuol Sleng, du mémorial de Cheung Ek et du siège des CETC à Phnom Penh et s'adresse à de grands groupes de Cambodgiens transportés gratuitement à la capitale.



Les lycéens attendent le début de l'exposé.

Visite de l'ancien commandant de l'APRONUC

Le général de corps d'armée John Sanderson, ancien commandant australien de la composante militaire de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, a été accueilli au siège des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), le 5 février, en compagnie de M^{me} Penny Richards, Ambassadrice d'Australie.

Le général Sanderson a pu s'entretenir de la mission de justice des CETC avec le co-procureur international Andrew Cayley, son adjoint Bill Smith, lui aussi de nationalité australienne, et la juge Silvia Cartwright de la Chambre de première instance. Il a ensuite fait le tour des installations, se rendant notamment dans la vaste galerie du public pour voir la grande salle d'audience, et dans les jardins du siège pour voir la statue de l'esprit tutélaire des CETC, le « génie au bâton de fer ».

Le général Sanderson a loué l'action de sensibilisation de la juridiction en apprenant que plus de 180 000 visiteurs avaient été accueillis en ses murs au cours des quatre dernières années.

L'ancien commandant de l'APRONUC était au Cambodge pour assister aux funérailles de feu le Roi Père Norodom Sihanouk. L'APRONUC avait été chargée de veiller à l'application de l'accord de paix de Paris de 1991, dont le Prince Norodom Sihanouk avait été un des artisans.



Le général Sanderson en visite aux CETC.

ADHOC : les parties civiles face aux problèmes de l'âge

De nombreuses parties civiles ont du mal à remplir leur rôle sans être aidées matériellement parce qu'elles prennent de l'âge et sont de plus en plus sujettes aux problèmes de santé et de mobilité. C'est ce qu'ont indiqué les représentants de victimes qui prenaient part à un atelier régional de formation organisé par l'Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge (ADHOC) à Siem Reap les 20 et 21 février.

Environ 70 représentants de parties civiles et leurs avocats se sont réunis à l'initiative de l'ADHOC pour parler de l'état d'avancement des procès des Khmers rouges et des obstacles qui restent à surmonter sur le chemin de la justice. À l'occasion d'exposés et de discussions de groupe, les représentants ont exprimé la préoccupation croissante des victimes qui, dépourvues d'assistance matérielle et médicale face aux problèmes de santé et d'argent liés à l'âge, éprouvent de plus en plus de difficultés à remplir leur rôle et obligations de parties civiles.

De nombreux représentants ont déclaré que s'ils pouvaient comprendre que des soins médicaux adéquats soient prodigués aux



Représentants de victimes et avocats réunis pour une formation animée par l'ADHOC à Siem Reap.

accusés conformément au droit à un procès équitable, il leur était plus difficile de comprendre pourquoi de tels soins étaient refusés aux victimes, sans que la chose ne leur soit clairement expliquée.

Les représentants ont également souligné le souhait des victimes de voir les CETC mettre au point un mécanisme simple et pratique permettant à un proche de poursuivre l'exercice de l'action civile au nom

d'une partie civile malade ou décédée.

L'ADHOC est une ONG indépendante qui agit pour la protection et la promotion des droits de l'homme au Cambodge. Son programme pour les procès des Khmers rouges soutient plus de 1 700 des victimes qui se sont constituées partie civile dans le dossier n° 002 ouvert contre les trois accusés octogénaires Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary.

AIJI : des stages pour observer les procès des CETC

La Asian International Justice Initiative (AIJI) est un groupe d'observation des procès qui diffuse des informations en continu sur les procédures devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Le groupe a lancé en février un programme de stages qui s'inscrit dans ses actions visant à renforcer les capacités locales en matière d'observation et de diffusion de l'actualité judiciaire.

Le *KRT Cambodian Monitor Internship* se présente sous la forme d'un stage de trois mois ouvert à tout Cambodgien faisant des

études de droit ou de sciences politiques au niveau universitaire. Il est conçu pour permettre à l'étudiant d'acquérir de l'expérience dans le suivi des procédures judiciaires tout en développant ses compétences d'observation, de rédaction en anglais et en khmer et de diffusion par Internet.

À l'issue de la première phase de recrutement du programme en février, l'AIJI compte cinq observateurs stagiaires de la Paññāsāstra University of Cambodia (PUC) et de l'Université royale de droit et des sciences économiques (RULE) qui mettront leur en-

thousiasme au service de l'observation du dossier n° 002 des CETC. Les stagiaires suivent actuellement une formation préliminaire couvrant un large éventail de sujets. Ils seront prêts à travailler à la mi-mars.

Aviva Nababan, qui dirige les programmes cambodgiens de l'AIJI, explique que les stagiaires diffuseront l'actualité judiciaire au moyen des réseaux sociaux, affichant des messages en direct sur les plateformes Twitter et Facebook. Au terme de chaque semaine d'observation, ils publieront des synthèses en anglais et en khmer sur le site Web <http://krtmonitor.org/> que l'AIJI consacre aux procès des Khmers rouges.

Selon M^{me} Nababan, le programme de stages en est encore à sa phase d'essai. Si l'expérience est concluante, l'AIJI envisage d'officialiser son accord avec les deux universités afin de s'assurer un flux constant d'observateurs stagiaires jusqu'à la fin du mandat des CETC.

L'AIJI compte parmi les principaux observateurs des procès devant les ECCC. Elle informe le public depuis l'ouverture du procès de Kaing Guek Eav, alias Duch, dans le cadre du dossier n° 001.



Étudiants formés par l'AIJI dans le cadre de son programme de stages d'observation des procès des CETC.

Pout tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités du mois de **février 2013**. Voir en page 10 le détail des décisions, ordonnances et considérations.

Chambre préliminaire

La Chambre a été saisie de deux appels dans le dossier n° 003 et d'un appel dans le dossier n° 004. Elle a également réglé plusieurs questions relatives à la procédure et à la gestion des dossiers.

Elle a en outre rendu ses considérations relatives à deux appels portant sur des demandes de constitution de partie civile soumises dans le cadre du dossier n° 003.

Le 28 février, la Défense a déposé un appel confidentiel contestant le rejet implicite de sa requête urgente aux fins de consultation des pièces du dossier n° 004.

Chambre de la Cour suprême

Le 8 février, la Chambre a rendu sa décision relative à l'appel immédiat des co-procureurs contre la décision de la Chambre de première instance rejetant en partie leur demande d'extension de la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002. Comme expliqué plus en détail en page 10, la Chambre a déclaré l'appel recevable, déclaré l'invalidité de la disjonction des poursuites et annulé la décision contestée.

La Chambre a aussi poursuivi son examen des recours suivants contre des décisions de la Chambre de première instance : 1) l'appel de Ieng Sary contre la décision orale lui refusant le droit d'être présent dans le prétoire et interdisant qu'il soit enregistré en vidéo dans sa cellule temporaire ; 2) l'appel de Nuon Chea contre la décision relative à sa demande visant la mise en œuvre de mesures en application de la règle 35 du Règlement intérieur (l'« appel relatif à la règle 35 ») ; 3) l'appel de Ieng Sary contre la décision le déclarant apte à être jugé et lui refusant la désignation d'un expert médical supplémentaire ; 4) l'appel de Ieng Sary contre la décision relative aux demandes de la Défense alléguant des irrégularités dans l'instruction du dossier.

Le 20 février, la Chambre a été saisie d'une demande de Khieu Samphan ten-

dant à ce que toutes ses décisions soient rendues simultanément dans les trois langues officielles des CETC.

Ces appels et cette demande sont en cours d'examen. Le 21 février, la Chambre a ordonné à Nuon Chea de déposer une version publique expurgée de son appel relatif à la règle 35.

Bureau des co-juges d'instruction

Le Bureau a continué de s'acquitter des responsabilités que lui confère le cadre juridiques des CETC.

En ce qui concerne le dossier n° 003, le co-juge d'instruction cambodgien a informé le public qu'il avait communiqué le dossier aux co-procureurs, conformément à la règle 64 4) du Règlement, afin que ceux-ci rendent leur réquisitoire définitif. Ce fait a conduit le co-juge d'instruction international à enregistrer un désaccord avec son homologue cambodgien. Le 28 février, les co-juges d'instructions ont toutefois publié une double déclaration dans laquelle le magistrat instructeur international a informé le public que l'instruction du dossier restait ouverte et que les enquêtes se poursuivaient, énumérant de nombreux sites de crimes visés par le Deuxième Réquisitoire introductif et indiquant aux témoins, parties civiles et plaignants potentiels qu'ils pouvaient demander à concourir aux procédures.

En ce qui concerne l'instruction du dossier n° 004 (Troisième Réquisitoire et Réquisitoire supplétif), quatre missions de terrain ont été effectuées dans les provinces d'Anlong Veng, Battambang, Takeo, Siem Reap et Banteay Mancheay, pendant lesquelles une vingtaine de témoins ont été entendus par les enquêteurs internationaux.

Le Groupe des analystes (de la composante internationale du Bureau) a participé à la préparation des missions de terrain en effectuant des recherches documentaires au siège et a fourni son assistance dans le cadre des auditions de témoins conduites par les enquêteurs internationaux dans les dossiers n° 003 et 004.

La composante internationale du Bureau continue de recruter, plusieurs

postes étant à pourvoir pour assurer le bon fonctionnement du Bureau au regard de ses obligations légales.

Bureau des co-procureurs

Dossier n° 002

Le Bureau a continué de plaider et de déposer des écritures devant la Chambre de première instance et la Chambre de la Cour suprême.

Dans le prétoire, les co-procureurs et le personnel du Bureau ont pris part à trois journées d'audience tenues pour envisager la façon dont les poursuites du dossier n° 002 pourraient être disjointes à la suite de l'invalidation de la disjonction initiale par la Chambre de la Cour suprême.

Le Bureau a déposé plusieurs actes de procédure : une réponse à l'appel de Ieng Sary concernant son enregistrement dans la cellule temporaire, des demandes tendant à la production d'éléments de preuve au procès, des conclusions relatives à la valeur des témoignages des parties civiles, une réponse aux objections de la Défense à l'admission de certains documents, et une demande en vue de l'adoption d'une procédure d'admission pour les pièces qui ne sont pas disponibles dans les trois langues de la juridiction.

Dossiers n° 003 et 004

Le Bureau continue d'analyser les éléments et de suivre l'évolution de ces dossiers.

Section d'appui à la Défense

Nuon Chea a passé tout le mois de février à l'hôpital ou en repos médical au centre de détention. Ieng Sary a assisté à la plupart des débats du mois en cellule temporaire. En meilleure santé que ses co-accusés, Khieu Samphan a pu suivre les audiences dans le prétoire.

L'équipe de défense de Ieng Sary a relevé appel de la décision du 16 janvier par laquelle la Chambre de première instance avait interdit que l'accusé soit enregistré en vidéo ou en audio dans sa cellule temporaire. La Défense fait valoir que l'enre-

gistrement de son client permettrait de mieux apprécier sa capacité de prendre effectivement part à sa défense et son aptitude à être jugé.

Les trois équipes de défense ont présenté des conclusions quant à la voie à suivre par suite de la décision de la Chambre de la Cour suprême invalidant la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n° 002. Les avocats de Nuon Chea et Ieng Sary ont soutenu que la Chambre de première instance devait examiner toutes les allégations retenus dans la Décision de renvoi en un seul procès, plutôt que d'étendre la portée du premier au centre de sécurité S-21 comme le voudraient les co-procureurs. Le co-avocat international de Nuon Chea, M^e Victor Koppe, a indiqué que son équipe s'était déclarée favorable à disjonction initiale par souci d'efficacité, mais qu'il était devenu évident que la Décision de renvoi était d'une complexité telle qu'elle devait être examinée dans sa totalité pour permettre à l'accusé de se défendre pleinement contre toutes les charges qu'elle faisait peser sur lui. Il a également argué qu'un accusé déclaré coupable à l'issue d'un premier procès risquait de ne pas être jugé équitablement dans un procès subséquent, et a mis en garde contre tout réaménagement des poursuites destiné à produire au plus vite un verdict de culpabilité. M^e Michael Karnavas, co-avocat international de Ieng Sary, a souscrit à l'argumentation de la Défense de Nuon Chea et engagé la Chambre de première instance à éviter une « justice à la carte », émettant des doutes quant à la jurisprudence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie invoquée par la Chambre de la Cour suprême.

M^{es} Goran Sluiter et Mom Luch, co-avocats d'une personne suspectée dans le dossier n° 004, ont publié un communiqué de presse préconisant l'abandon des poursuites si les CETC ne disposaient pas des ressources nécessaires pour financer convenablement l'équipe de défense.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Le 12 février, la Section a soumis à la Chambre de première instance un document mettant à jour et détaillant les sept projets de demandes de réparation prioritaires pour l'action civile. Les avocats des

parties civiles continuent d'élaborer ces projets en coopération avec la Section d'appui aux victimes et les partenaires concernés.

Le 14 février, des représentants de la Section se sont réunis avec une trentaine de parties civiles et de représentants d'ONG à l'initiative de la Transcultural Psychosocial Organization. Les avocats des parties civiles ont fourni les informations les plus récentes sur le dossier n° 002, y compris un rapport sur l'état d'avancement des projets de demandes de réparation des parties civiles. Les parties civiles ont aussi eu l'occasion de rencontrer leurs avocats, de soulever certaines questions et de parler de ce qu'elles avaient vécu sous le régime khmer rouge.

Le 15 février, les avocats principaux et les avocats des parties civiles se sont rencontrés pour préparer les conclusions finales et les demandes de réparation définitives qu'ils déposeront au nom des parties civiles à la fin des débats.

Le 22 février, les co-avocats principaux ont rencontré des représentants du barreau des États-Unis à qui ils ont expliqué le système de représentation des parties civiles aux CETC et le régime des demandes de réparation jusqu'alors inédit en droit pénal international. La délégation a manifesté un grand intérêt pour les projets de demandes en cours d'élaboration dans le cadre du dossier n° 002.

Le 25 février, les co-avocats principaux ont soumis une liste de parties civiles proposées par les avocats des parties civiles pour comparaître aux audiences du procès consacrées aux souffrances des victimes. Ces audiences cruciales seront l'occasion pour les parties civiles de faire part à la Chambre de première instance et au public de la façon dont elles ont été affectées par ce qu'elles avaient vécu sous les Khmers rouges.

Le 28 février, les co-avocats principaux ont assisté au Forum régional sur la prévention du génocide co-organisé par le Bureau du Conseil des ministres cambodgien, le Département fédéral suisse des affaires étrangères, le Ministère argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte, et le Ministère tanzanien des affaires étrangères et de la coopération internationale. Cette quatrième édition, tenue à l'hôtel Intercontinental de Phnom Penh, visait à élargir la portée de la prévention du génocide sur le continent asiatique par l'échange d'idées et d'expériences provenant d'Asie et du reste du monde.

Section d'appui aux victimes

Activités judiciaires

L'Équipe de dépouillement et d'analyse a reçu d'un avocat international un mandat de représentation de cinq parties civiles du dossier n° 002, et a déposé le document auprès de la Chambre de première instance. Dans le dossier n° 004, l'Équipe a déposé auprès des co-juges d'instruction 25 demandes de constitution de partie civile et a aidé les juges à vérifier le nombre de demandeurs et leur représentation.

Les avocats des parties civiles rémunérés par les CETC ont représenté les victimes dans le prétoire, ont pris part à des réunions sur les réparations, ont inscrit leurs clients aux ateliers que la Transcultural Psychosocial Organization consacre au soutien psychologique et à l'actualité judiciaire, et ont proposé sept parties civiles pour déposer sur les souffrances des victimes des années khmères rouges.

Sensibilisation

En février 2013, la Section a fait venir à Phnom Penh 66 parties civiles issues des provinces de Kampong Cham, Kampong Speu, Kampong Thom, Kampot, Kampong Chhnang et Kandal, pour qu'elles puissent assister aux débats du dossier n° 002 et rencontrer leurs avocats.

Réparations et mesures non judiciaires

M. Im Sophea, chef de la Section, et l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires ont rencontré séparément des responsables des ambassades de Corée, d'Allemagne et des États-Unis pour envisager des mesures de soutien au programme des réparations.



La statue du « génie au bâton de fer » aux CETC.

Décisions et audiences

Décisions, ordonnances, opinions et considérations

Les versions publiques, parfois expurgées, des décisions, ordonnances, opinions et considérations sont ou seront consultables sur le site www.eccc.gov.kh.

Chambre préliminaire

13 février 2013 : « *Considerations of the Pre-Trial Chamber regarding the Appeal Against Order on the Admissibility of Civil Party Applicant [...]* » (considérations de la Chambre préliminaire concernant l'appel interjeté contre l'ordonnance relative à la recevabilité de la demande de constitution de partie civile formée par [...]) **D11/3/4/2** – La Chambre déclare ne pas avoir pu réunir la majorité de quatre juges nécessaire pour statuer sur l'appel. Une version publique des considérations, contenant les opinions des cinq juges, a été mise à la disposition du public.

14 février 2013 : « Considérations de la Chambre préliminaire concernant l'appel interjeté contre l'ordonnance relative à la recevabilité de la demande de constitution de partie civile formée par [...] » **D11/4/4/2** – La Chambre déclare ne pas avoir pu réunir la majorité de quatre juges nécessaire pour statuer sur l'appel. Une version publique des considérations, contenant les opinions des cinq juges, a été mise à la disposition du public.

Chambre de la Cour suprême

8 février 2013 : « Décision relative à l'appel interjeté par les co-procureurs contre la décision de la Chambre de première instance relative à la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002 » **E163/5/1/13** – La Chambre déclare recevable l'appel immédiat interjeté par les co-procureurs contre la décision de la Chambre de première instance rejetant en partie leur seconde demande d'extension de la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002. La Chambre a annulé la décision contestée, considérant que la disjonction des poursuites du dossier n° 002, telle qu'elle résultait de l'ordonnance initiale de la Chambre de première instance, en septembre 2011, et de ses décisions subséquentes en la matière, dérogeait aux normes du procès équitable

en ce qu'elle n'était pas suffisamment claire ni motivée et que les parties n'avaient été suffisamment entendues sur ses termes. La Chambre de première instance reste habilitée à réexaminer la disjonction des poursuites du dossier n° 002, moyennant la consultation des parties et la prise en compte de tous les facteurs pertinents et intérêts légitimes. Tout en reconnaissant que les considérations liées à la célérité et à l'administration des procédures sont pertinentes pour décider de l'opportunité d'une disjonction, la Chambre considère qu'une telle décision doit se prendre en considérant ses conséquences pour tous les chefs d'accusation pendants. La juridiction d'appel a également recommandé qu'en cas de maintien du principe de disjonction, un deuxième collège de première instance soit créé pour que les faits restants puissent être jugés dans un délai raisonnable.

21 février 2013 : « *Order to file a Public Redacted Version of Nuon Chea's Appeal (E189/3/1/1)* » (ordonnance de dépôt d'une version publique expurgée de l'appel de Nuon Chea) **E189/3/1/4** – La Chambre a ordonné à la Défense de Nuon Chea de déposer une version publique expurgée de son « Appel immédiat contre la décision de la Chambre de première instance statuant sur la demande tendant à la mise en œuvre de mesures dans le cadre d'une procédure simplifiée en application de la règle 35 du Règlement intérieur ». La Défense avait proposé que l'appel soit déposé à titre public, et la Chambre de première instance avait confirmé ce classement. La Chambre de la Cour suprême, relevant que l'appel citait abondamment ce que la Défense présentait comme le Réquisitoire introductif du dossier n° 003, et divulguait des informations confidentielles relatives à ce dossier, comme les noms des personnes suspectées, a classé l'appel en tant que document confidentiel.

Audiences (Un calendrier actualisé est consultable en ligne à l'adresse <http://www.eccc.gov.kh/fr/event/court-schedule>)

Audience de la Chambre de première instance
25 mars, de 9 heures à 16 heures

Dans le cadre des procédures du dossier n° 002, la Chambre entendra ses experts médicaux concernant l'aptitude des accusés à être jugés.

Prochaines vacances judiciaires



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

(Photo : Meng Kimlong)

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

Février : Chaque jour, la Section d'appui aux victimes invite de 10 à 15 parties civiles à assister au procès et à rencontrer leurs avocats.

Février : Dans le cadre de son programme d'observation du procès, la Asian International Justice Initiative publie des rapports hebdomadaires (n^{os} 46 à 54) sur son site *KRT Trial Monitor* et rend compte des débats en temps réel sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook.

11-17 février : Le personnel de l'organisation Kdei Karuna s'entretient du travail des CETC avec 19 villageois et autorités locales de la province de Ratanakiri.

12-18 février : Le personnel de Kdei Karuna organise une « formation des formateurs » pour 22 habitants de la province de Mondulakiri.

20 février : Un groupe d'étudiants en médias et communication de l'Université royale de Phnom Penh assiste à un exposé de la Section des affaires publiques ainsi qu'à l'audience portant sur la disjonction des poursuites du dossier n^o 002.

21 février : Des membres du Bureau des co-procureurs et de la Défense présentent leurs points de vue respectifs à des lycéens de la Brookline High School de Boston (États-Unis) en visite au CETC. Les étudiants font partie d'un club cambodgien qui a construit une école dans la province de Prey Vihear.

24-28 février : Dans le cadre d'une activité d'évaluation de l'initiative de mémoire communautaire de Kdei Karuna dans la province de Prey Veng, le personnel de l'organisation s'entretient avec 22 villageois.

26-28 février : Dans la province de Kampong Speu, une soixantaine de villageois assistent à la projection d'un film sur la réconciliation. La projection est suivie d'une discussion ouverte.

Mars : Dans le cadre de son programme d'observation du procès, la Asian International Justice Initiative publie des rapports hebdomadaires (n^{os} 46 à 54) sur son site *KRT Trial Monitor* et rend compte des débats en temps réel sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook.

4-7 mars : Kdei Karuna obtient la participation de 20 à 30 villageois de la province de Prey Veng à son initiative de mémoire communautaire. L'organisation répète l'expérience du 19 au 22 mars.

10-15 mars : Dans les provinces de Ratanakiri et Mondulakiri, des membres du personnel de Kdei Karuna forment une quarantaine de villageois à la médiation et à la résolution non violente des conflits.

20-22 mars : Kdei Karuna projette un film sur le thème de la réconciliation pour 20 à 30 villageois de la province de Kratie.

Programme des CETC

Dans le cadre des **visites d'étude** d'une journée organisées par la Section des affaires publiques, des groupes de 200 à 300 villageois sont amenés à Phnom Penh de tout le pays pour assister au procès du dossier n^o 002, suivre une visite guidée du musée de Tuol Sleng et se rendre au mémorial de Choeung Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section tient des séances d'information dans le cadre de ses **visites scolaires** et organise des **projections vidéo** dans des localités à travers le pays. Elle accueille également des groupes de visiteurs étrangers, met sur pied des séances d'information et fait visiter le siège des CETC.

Calendrier du programme des CETC

Février 2013

| DIM. | LUN. | MAR. | MER. | JEU. | VEN. | SAM. |
|------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------|------|
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 Audience – dossier 002 | 6 | 7 Audience – dossier 002 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 Visite scolaire | 16 |
| 17 | 18 Audience – disjonction | 19 Visite d'étude | 20 Audience – disjonction | 21 Audience – disjonction | 22 | 23 |
| 24 | 25 Vacances | 26 Vacances | 27 Vacances | 28 Vacances / visite d'étude | 1 Vacances | 2 |

Mars 2013

| DIM. | LUN. | MAR. | MER. | JEU. | VEN. | SAM. |
|------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------|
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 1 Vacances | 2 |
| 3 | 4 | 5 Visite d'étude | 6 | 7 Visite / visite d'étude | 8 Congé cambodgien | 9 |
| 10 | 11 | 12 Visite d'étude | 13 | 14 Visite / visite d'étude | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 Visite d'étude | 20 | 21 Visite d'étude | 22 | 23 |
| 24 | 25 Audience – dossier 002 | 26 Audience – dossier 002 | 27 Audience – dossier 002 | 28 Audience – dossier 002 | 29 Audience – dossier 002 | 30 |
| 31 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |



La Section des affaires publiques accueille un groupe de lycéens américains.



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



✉ Route nationale 4, Chaom Chau,
Porsenchey
B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs.
Pour en savoir plus : pas@eccc.gov.kh.



Numéros
généraux

Tél. : +855 (0)23 861 500
Fax : +855 (0)23 861 555

Relations avec
la presse

Tél. : +855 (0)23 861 669
Tél. : +855 (0)23 861 564

Visites des CETC

Tél. : +855 (0)23 861 639

Appui aux victimes

Tél. : +(855) 023 214 291



Les CETC sur la toile

CETC
UNAKRT

www.eccc.gov.kh
www.unakrt-online.org

Twitter

twitter.com/KRTribunal

Flickr

www.flickr.com/krtribunal

Facebook

www.facebook.com/krtribunal

Youtube

www.youtube.com/krtribunal

La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques*.
Équipe de rédaction : Yuko MAEDA, *Chargée d'affaires publiques* ; Pheaktra NETH, *Attaché de presse* ;
Thomas STEVENSON, *Stagiaire* ; Adrienne PIZATELLA, *Stagiaire*.
Conseiller juridique : Lars OLSEN, *Chargé de communications juridiques*.
Photographe : NHET Sok Heng, *Journaliste télé/radio*.

La Gazette des Chambres est un bulletin d'information mensuel publié par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a pour seul but d'informer le public et n'est pas un document officiel de la juridiction.